

## ARRETE TEMPORAIRE

portant réglementation de la circulation sur :  
la route départementale 20  
la commune de SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES

Référence : CJ RD20  
N° : T-C-2026-03-213

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE  
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4, L2213-1 et suivants ;

**VU** le code de la route, notamment ses articles L110-1 et suivants, R411-1 et suivants, R413-1 et suivants ;

**VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

**VU** le code de la voirie routière et notamment les articles L113-1 et R113-1 ;

**VU** l'instruction interministérielle en vigueur sur la signalisation routière et notamment la 8ème partie, signalisation temporaire ;

**VU** le règlement de voirie en vigueur du Département de Loire-Atlantique ;

**VU** l'avis favorable du Maire de JUIGNE-DES-MOUTIERS ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de réglementer temporairement la circulation sur la route départementale 20 afin de procéder à des travaux sur le réseau A.E.P.

## ARRÊTENT

### ARTICLE 1

La circulation routière sera interdite sur la route départementale 20 classée RDL2 entre les PR 17 + 402 et 18 + 249' sur le territoire de la commune de SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES.

**du lundi 30 mars 2026 au jeudi 30 avril 2026**

La restriction s'appliquera sur la section courante sur l'ensemble de la chaussée.

Toutefois, l'accès sera autorisé pour les Services de secours, Riverains, Transports scolaires.

La restriction sera maintenue 24h/24.

En cas d'aléas techniques ou météorologiques, l'application de ces mesures de restriction pourra être prolongée jusqu'au jeudi 07 avril 2026.

### ARTICLE 2

La circulation sera déviée dans les deux sens par :

- Route départementale RD34
- Route départementale RD878
- Route départementale RD2
- Route départementale RD163

\* Coordonnées GPS : RD20 de 47.649509,-1.243467 à 47.642089,-1.240510

### ARTICLE 3

La fourniture, la pose, la dépose et la maintenance de la signalisation correspondante seront assurées par TPC Ouest, ZA Le Poteau - BP70067 56892 SAINT AVE Cedex, selon les règles de pose et de maintenance définies par le service aménagement de la Délégation de Châteaubriant.

### ARTICLE 4

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

### ARTICLE 5

Le présent arrêté sera affiché en mairie de la commune de SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.

### ARTICLE 6

Le Directeur général des services du Département de Loire-Atlantique,  
Le Directeur général des services de la commune de SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES,  
Le Commandant du groupement de gendarmerie de COB Chateaubriant,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES  
Le 26/03/2026  
Le Maire

J. P. CHEVALIER



Fait à NOZAY 31 MARS 2026  
Le  
Pour le Président du Conseil Départemental,  
L'adjoint au chef de service aménagement

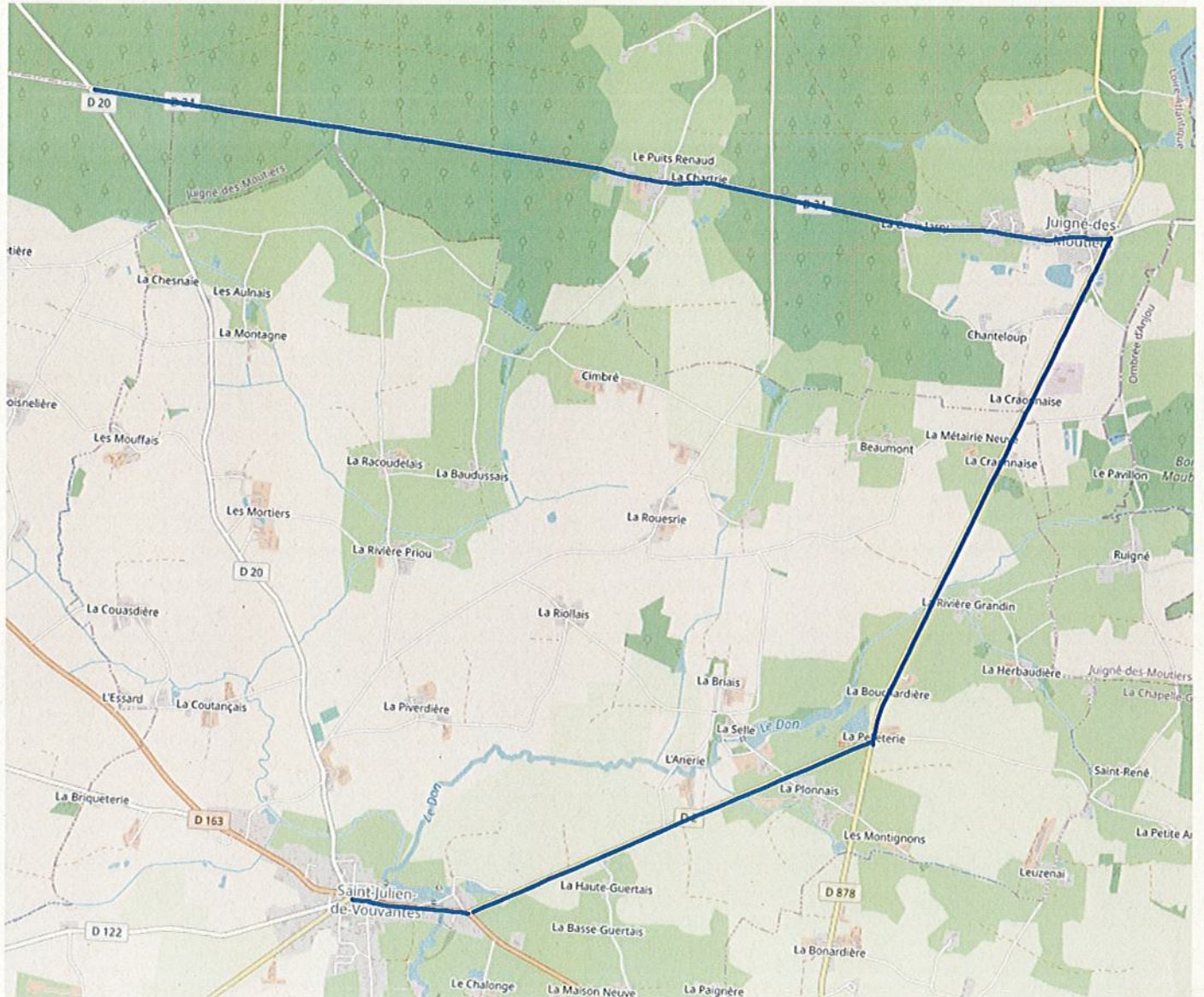
Philippe BELIZAIRE

Situation des travaux



## DéviatIon(s)

La circulation sera déviée par :



ACT 0649 /dc



### Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

**cerfa**  
N° 14024\*01

Gestionnaires des réseaux routiers

#### Le demandeur

Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Nom : TPCOUEST Prénom : \_\_\_\_\_  
Dénomination : \_\_\_\_\_ Représenté par : COVILLE Raphaël  
Adresse Numéro : 9 Extension : \_\_\_\_\_ Nom de la voie : Rue de la PERRIERE  
Code postal 35520 Localité : MELESSE Pays : FRANCE  
Téléphone 02 21 65 76 90 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_  
Courriel : accueil@tpcouest.com @ \_\_\_\_\_

#### Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse Numéro : \_\_\_\_\_ Extension : \_\_\_\_\_ Nom de la voie : \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

#### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° \_\_\_\_\_ Route nationale n° \_\_\_\_\_ Route départementale n° 206 Voie communale n° \_\_\_\_\_  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : \_\_\_\_\_ + \_\_\_\_\_  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : \_\_\_\_\_ + \_\_\_\_\_   
Adresse Numéro : \_\_\_\_\_ Extension : \_\_\_\_\_ Nom de la voie : \_\_\_\_\_  
+ RUE DE LA FORÊT  
Code postal 44670 Localité : SAINTE JULIEN DE VOUVANTES

#### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : \_\_\_\_\_  
Description des travaux : \_\_\_\_\_  
RENOUVELLEMENT CANALISATION FAU POTABLE  
Date prévue de début des travaux : 30 03 2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 40J

#### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 40J Date de début de réglementation 30 03 2026  
Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
Basculement de circulation sur chaussée opposée   
Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement   
Restriction de chaussée : \_\_\_\_\_  
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue \_\_\_\_\_  
Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s) \_\_\_\_\_

Interdiction de :

Circuler  
Véhicules légers   
poids lourds

Stationner  
véhicules légers   
poids lourds

Dépasser  
véhicules légers   
poids lourds

Vitesse limitée à :  km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

*cf Plan de Déviation*

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur  Une entreprise spécialité   
Nom : ..... Prénom : .....  
Dénomination : ..... Représenté par : .....  
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....  
Code postal  Localité : ..... Pays : .....  
Téléphone  Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :   
Courriel : .....@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers   
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation   
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : <sup>MELESSE</sup> Le : 10 03 2026  
Nom : Coville Prénom : Raphaël Qualité : Conducteur de Travaux

SAS TPC OUEST  
PA Confortland  
6377 Rue de la Perrière  
35520 MELESSE  
Tél : 02 21 65 76 90



**DEVIATION**  
**via RD34 / RD878 / RD2**

**Zone de Travaux**



**Demande d'arrêts de voirie en route Barrée :**  
**RD20**  
**Du 30/03/2026 au 07/05/2026**